

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. MAGLICA) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - Mme TCHURUKDICHIAN (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2013 et budget 2014 - Information du conseil municipal

Monsieur Maglica au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2129-29 du code général des collectivités territoriales et L.514-2 du code monétaire et financier, « le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier (...) sont transmis pour information au conseil municipal de la commune siège de la caisse » et « un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal est présenté par le Maire devant le conseil municipal ».

Madame la Directrice Générale de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a fait parvenir les éléments d'information qu'il m'appartient donc de vous présenter.

1- Rappel du contexte et des principaux faits marquants de l'exercice 2013

■ Lors de sa séance de travail du 28 juin 2012, le Conseil Municipal avait pris connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion et les comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon (CMD).

Dans son rapport, la Chambre Régionale des Comptes soulignait les difficultés de l'établissement dans un contexte de concurrence bancaire accrue, de crise économique et d'exigences réglementaires croissantes, et appelait la Ville, actionnaire unique, à prendre des décisions fortes quant à l'avenir et aux choix d'activité du Crédit Municipal de Dijon.

■ Un travail s'est dans ce contexte engagé avec les Crédits Municipaux de Bordeaux et Lyon autour des principes suivants :

- consolidation de l'activité de prêt sur gages sur Dijon ;
- reprise par les Crédits Municipaux de Bordeaux et Lyon des activités bancaires commerciales et du prêt sur gages hors Dijon ;
- maintien de l'ensemble des activités (activités bancaires et prêts sur gages) ;
- maintien du réseau d'agences existant et des équipes en place.

L'objectif de ce projet de regroupement était de renforcer le réseau des Crédits Municipaux au niveau national, et de garantir la plus grande continuité pour les agents et les clients du Crédit Municipal de Dijon.

■ Sur ces bases, les négociations ont permis d'aboutir à un projet de protocole prévoyant les modalités suivantes :

- Cession aux Crédits Municipaux de Bordeaux et de Lyon des activités bancaires concurrentielles (comptes de dépôts à vue et moyens de paiement, placements et crédits aux particuliers),
- Reprise par les Crédits Municipaux de Bordeaux et de Lyon sous forme de continuité de service public de l'activité Gages hors Dijon, non cessible,
- Reprise de l'ensemble du réseau d'agences ainsi qu'un certain nombre d'agents exerçant des fonctions commerciales en agence.
- La répartition retenue était la suivante : le Crédit Municipal de Lyon reprend les agences de Mâcon et Clermont-Ferrand. Le Crédit Municipal de Bordeaux reprend les autres agences.

Le 6 décembre 2012, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a validé le projet et autorisé la signature et la mise en œuvre du protocole.

Le Conseil Municipal a été informé, lors de sa séance du 17 décembre 2012, du projet de protocole de cession. Le protocole de cession a été signé le 3 janvier 2013.

■ Suite à ce processus, au cours de l'année 2013, le transfert juridique et informatique des activités bancaires concurrentielles aux Crédits Municipaux de Bordeaux et de Lyon a été réalisé le 12 novembre 2013.

■ Cette opération a impacté les comptes de l'établissement, notamment en raison de dotations et reprises de provisions, comme détaillé dans le paragraphe 2- ci dessous afférent aux comptes de l'établissement au 31 décembre 2013.

■ Concernant le personnel, la plus grande attention a été portée tout au long de la démarche à l'accompagnement des agents du Crédit Municipal de Dijon.

A l'issue du transfert juridique des activités bancaires, le Comité Technique Paritaire, puis le Conseil d'Orientation et de Surveillance se sont réunis le 12 novembre 2013 afin de mettre à jour le tableau des effectifs du Crédit Municipal de Dijon dans sa nouvelle configuration.

Le bilan définitif est le suivant :

- 78 postes étaient ouverts au Crédit Municipal de Dijon le 12 novembre 2013, au moment du transfert juridique ;
- 18 agents sont repris par le Crédit Municipal de Bordeaux ;
- 6 agents sont repris par le Crédit Municipal de Lyon ;
- 16 agents sont repris par la Ville de Dijon ou le Grand Dijon et affectés sur des postes vacants ;
- 7 agents restent au Crédit Municipal de Dijon dans sa nouvelle configuration d'activité ;

- 5 postes étaient vacants ;
- 19 postes sont supprimés, correspondant dans tous les cas à des agents ayant refusé des propositions de reprise qui leur ont été formulées ;
- 7 cas particuliers : démissions, retraite, décès, longue maladie, direction générale et agent comptable.

2- Comptes de l'établissement au 31 décembre 2013

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été audités par le Commissaire aux Comptes, et ont été certifiés réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement.

2.1 Concernant le compte de compte de résultat au 31/12/2013 :

Le produit net bancaire (PNB) s'élève à 5.829 K€, soit un repli de - 863 K€ (- 13 %) par rapport à 2012, s'expliquant :

- ⤴ **d'une part** par un **contexte difficile** au **niveau sectoriel** (recul de - 1,3 % de la production annuelle de crédit à la consommation en France – source Association des Sociétés Financières) ;
- ⤴ **et, d'autre part**, par la **fin de la génération de PNB** par les activités concurrentielles (plus de 90% du PNB total avant cession) **à compter du 12 novembre 2013** (soit 10,5 mois au lieu de 12 mois en 2012).

La **réduction des charges d'exploitation** (- 1 M€, - 14 %), consécutive tant à la **baisse des charges de personnel** (- 15 %) que des **autres frais généraux** (- 12 %), a permis de **compenser cette baisse de PNB**, et de **stabiliser le résultat brut d'exploitation** à - 676 K€ (- 633 K€ en 2012).

Compte tenu de la cession des activités concurrentielles, les **provisions constituées sur le portefeuille de prêts cédé ont été reprises**, soit un coût du risque négatif en 2013 de 6.843 K€. **L'impact de cette reprise** permet de constater un **résultat d'exploitation excédentaire** de + 6.167 K€ (après - 3.565 K€ en 2012).

Parallèlement, **les pertes couvertes par ces reprises de provisions** ont été **comptabilisées en résultat exceptionnel** à hauteur de - **7,9 M€**, ainsi qu'une **dotation aux provisions pour frais de restructuration** (agents en surnombre) pour - **7,9 M€**.

D'où, après constatation de ce **résultat exceptionnel de - 15,8 M€**, et d'une **reprise des provisions bancaires** non liées aux créances cédées (+ 3,5 M€), **un résultat net déficitaire de - 7,5 M€**.

2.2. Concernant le bilan bancaire au 31/12/2013 :

Suite à la cession des portefeuilles des activités concurrentielles, le **total du bilan a diminué de 65 %**, passant de 182 M€ en 2012 à 64 M€ en 2013. **Les fonds propres (53 M€)** représentent **83 % de ce total de bilan**.

Les fonds propres, **majorés des provisions constituées** (9,7 M€ dont 8,3 M€ liés au personnel) permettent de disposer de **près de 63 M€ de ressources stables**.

Ces ressources stables sont **très largement suffisantes pour couvrir** :

- ⤴ **l'actif immobilisé** (1,1 M€) ;
- ⤴ **les opérations avec la clientèle** (prêts sur gage et prêts aux établissements publics : 18,4 M€) ;
- ⤴ **et le solde des opérations en cours de débouclage** avec les Crédits Municipaux de Bordeaux et Lyon (2,4 M€ de créances sur les acquéreurs).

L'excédent entre les ressources stables et ces emplois **constitue la trésorerie de l'établissement**, s'élevant à **41,2 M€ au 31/12/2013**.

Les **ratios réglementaires** traduisent également le niveau désormais sur-dimensionné **des fonds propres** par rapport au nouveau périmètre :

- ⤴ le **ratio de solvabilité est de 149 %** (pour une **exigence réglementaire de 8%**). *Le minimum réglementaire de fonds propres attendu au 31/12/2013 est de 2,9 M€, soit un surplus de fonds propres de 51,1 M€ à la clôture ;*
- ⤴ le **ratio de liquidité est de 12.385 %**.

3- Budget primitif 2014

Le **budget primitif** pour l'année 2014 a été adopté par le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Dijon le 13 décembre 2013, **dans le respect des orientations budgétaires** fixées par délibération du COS le 1er octobre 2013.

Ces orientations étaient les suivantes :

1. **Mettre en œuvre le plan d'affaires** du CMD recentré sur l'activité de Prêt sur gages en Côte d'Or, avec une **gestion optimisée de la trésorerie**,
2. **Tenir compte des conséquences** de la mise en œuvre **du rapprochement avec les Crédits Municipaux de Bordeaux et de Lyon**,
3. **Gérer le parc immobilier** du CMD,
4. **Maintenir les coefficients réglementaires** dans des proportions équivalentes à celles d'autres Caisses de Crédit Municipal ne pratiquant que l'activité de prêt sur gage, avec pour objectif de contenir ces coefficients dans les normes bancaires classiques.

3.1 Concernant les crédits votés (section exploitation)

■ **Pour les recettes**, les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- ⤴ **Produit Net Bancaire : 1.301 K€**, dont 800 K€ d'intérêts perçus au titre des prêts sur gages, 350 K€ d'intérêts perçus au titre des prêts aux établissements publics et 151 K€ de frais de dossiers et droit d'adjudication ;
- ⤴ **Refacturations de charges** aux Crédits Municipaux de Bordeaux et de Lyon en application du protocole de cession : **728 K€** (personnel mis à disposition notamment) ;
- ⤴ **Produits accessoires : 266 K€** (dont 264 K€ de revenus des immeubles) ;
- ⤴ **Produits financiers** (dans le cadre de la gestion optimisée de la trésorerie) : **329 K€** ;
- ⤴ **Reprises sur amortissements et provisions : 1.495 K€** (dont 1.471 K€ de reprises sur provisions exceptionnelles) ;
- ⤴ **Profits exceptionnels : 607 K€**.

Soit un total des recettes de la section exploitation de 4.726 K€ (contre 12.087 K€ au BP+BS 2013).

■ **Concernant les dépenses**, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- ⤴ **Achats : 14 K€**
- ⤴ **Travaux et services extérieurs : 543 K€** (dont 148 K€ de locations d'immeuble et charges locatives refacturés aux CM de Bordeaux et Lyon)
- ⤴ **Transports et déplacements : 14 K€** (dont 9 K€ de transports de fonds)
- ⤴ **Frais de gestion générale : 161 K€** (dont 79 K€ de frais de télécommunication et 40 K€ de publicité et communication)
- ⤴ **Frais de personnel : 1.906 K€** (dont 710 K€ refacturés à Bordeaux et Lyon)
- ⤴ **Impôts et taxes : 363 K€**
- ⤴ **Opérations à caractère social** (dégagements gratuits) : **1 K€**
- ⤴ **Frais financiers : 1 K€**
- ⤴ **Dotations aux amortissements et provisions : 291 K€** (dont 253 K€ de dotations aux amortissements)
- ⤴ **Impôts sur les bénéficiaires : 300 K€**
- ⤴ **Pertes : 44 K€** (dont 30 K€ de pertes exceptionnelles)

Soit un total de dépenses de la section exploitation de 3.638 K€ (contre 11.824 K€ au BP+BS 2013).

L'excédent prévisionnel entre les recettes et les dépenses (+ 1.088 K€) est capitalisé.

3.2. Concernant les crédits votés (section dotation)

- **Concernant les recettes**, elles se décomposent de la manière suivante :
 - ▲ **Variation du Fonds de provisions : 1.441 K€** (dont 1.230 K€ concernant les provisions pour risques bancaires généraux)
 - ▲ **Variation des actifs immobilisés : 1.431 K€**

Soit un total de recettes de 2.872 K€

- **Concernant les dépenses** elles se décomposent de la manière suivante :
 - ▲ **Variation des excédents capitalisés : 1.088 K€**
 - ▲ **Variation du Fonds de provisions : 28 K€**
 - ▲ **Variation des actifs immobilisés : 1.756 K€**

Soit un total de dépenses de 2.872 K€

4. Évènements postérieurs à la clôture

4.1 Réduction d'agrément

Suite à la modification du périmètre d'activités du Crédit Municipal de Dijon, une **demande de réduction d'agrément** a été adressée le 13 janvier 2014 à l'ACP-R (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation).

La **réduction d'agrément** a été **prononcée le 29 janvier 2014**, et notifiée au Crédit Municipal de Dijon le 13 février 2014.

Conformément au plan d'affaires, le **périmètre** de l'agrément a été **réduit à l'activité de prêts sur gages, et à l'octroi de financements aux autres caisses de Crédit Municipal**.

4.2 Réduction de la dotation

Conformément au plan d'affaires du Crédit Municipal de Dijon recentré sur son activité de prêts sur gages, le Conseil d'orientation et de surveillance a décidé le 12 décembre 2013 de demander à l'ACP-R une **réduction de la dotation**, suivie en cas d'accord du **versement du montant de la réduction** estimée à 45 M€ au profit de la Ville de Dijon, commune de rattachement et unique actionnaire.

Le dossier de projet de réduction de dotation non motivée par des pertes a été déposé le 14 janvier 2014, et examiné par le Collège de supervision de l'ACP-R lors de sa séance du 17 mars 2014.

La **réduction de capital projetée a été autorisée par le Collège** lors de cette séance, l'ACP-R précisant expressément que « *le Crédit Municipal de Dijon continuerait de disposer, après l'opération envisagée, d'un niveau de fonds propres suffisant pour respecter les exigences prudentielles auxquelles il est soumis* ».

Tenant compte des besoins du Crédit Municipal de Dijon, le **calendrier de versement** à la Ville de Dijon a été **fixé comme suit par le Conseil d'orientation et de surveillance** du Crédit Municipal de Dijon le 26 juin 2014 :

- ▲ versement de 20 à 30 M€ en 2014, en fonction de la trésorerie disponible ;
- ▲ puis versement de 15 à 25 M€ en 2015 (en fonction du montant du versement effectué en 2014).

L'évolution de ce calendrier conduira à un **premier versement en 2014** pour un montant total de 30 M€, puis au versement du **solde en 2015**.

Le Plan d'affaires a été modifié en tenant compte de ces éléments. **La dotation restant** au Crédit Municipal a été **ajustée afin de garantir le maintien pérenne de l'activité**.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présentation du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon, ainsi qu'au compte financier 2013 et au budget 2014 de l'établissement.